

## COMITÉ D'ÉTHIQUE DE TRANSPLANT QUÉBEC

### **AVIS SUR LES PROCÉDURES D'OPÉRATION NORMALISÉE : ATTRIBUTION PULMONAIRE**

Décembre 2011

Un document portant sur les procédures d'opération normalisée pour l'attribution pulmonaire a été déposé le 26 octobre 2011 lors de la réunion du comité d'éthique en vue que celui-ci émette un avis. La révision des procédures adoptées à Transplant Québec constituant l'un des mandats assignés au comité d'éthique, ses membres ont acquiescé à la demande, d'autant plus que l'attribution des organes constitue, avec l'approvisionnement, la fonction essentielle de l'organisme. Le comité a discuté du sujet lors des réunions tenues les 16 et 29 novembre 2011.

Comme il ne s'agit pas du premier avis sur les procédures d'opération normalisées les sujets généraux, à savoir le rôle du comité d'éthique dans ces dossiers, la logique inhérente à l'attribution des organes, les questions éthiques et empiriques qu'elle soulève, les valeurs et les principes devant sous-tendre les critères utilisés, les procédures établies pour respecter ces critères ainsi que le suivi nécessaire pour apporter des correctifs si jamais les objectifs n'étaient pas atteints, ont déjà fait l'objet de discussions au sein du comité. Ces dernières avaient donné naissance à l'*Avis sur les procédures d'opération normalisée : attribution des reins, pancréas et rein-pancréas*, émis en novembre 2010. Le comité précisait alors que selon lui, la réflexion pouvait s'appliquer aux autres organes si l'on accepte d'y apporter certains ajustements. Par conséquent, le comité ne reviendra pas sur les aspects généraux dans le présent avis. Il tentera plutôt de dégager les particularités propres à l'attribution pulmonaire et de voir jusqu'à quel point les procédures qui ont été établies les respectent.

#### **1. Les particularités de l'attribution pulmonaire**

Selon les informations transmises par les membres du comité ayant une expérience dans ce type de don, un critère primordial dans l'attribution pulmonaire est celui de la

**compatibilité anatomique et sanguine.** Un autre critère d'importance dans ce processus est celui de **l'urgence médicale** tout comme c'est le cas pour le foie. Ces deux critères témoignent respectivement d'une préoccupation pour les principes d'efficacité et d'équité.

Toujours selon ces informations, il semble que l'attribution pulmonaire possède au Québec une autre particularité qui mérite d'être mentionnée. Il faut en effet savoir que les greffes pulmonaires ne se font actuellement que dans un seul centre au Québec alors que les greffes rénales, cardiaques et hépatiques s'effectuent dans plusieurs centres. Aussi, la liste des patients en attente se résume aux patients qui ont été inscrits par l'équipe médicale concernée. Comparativement aux responsabilités qu'implique habituellement la coordination de la transplantation d'organes entre plusieurs centres, celles de Transplant Québec sont plus limitées dans le cadre de la transplantation pulmonaire. Elles se résument comme suit :

- (i) Gestion de la liste d'attente
- (ii) Attribution des organes
- (iii) Offre extérieur si refus au Québec

## **2. Les procédures d'opération normalisée**

Le comité comprend que les procédures d'opération normalisée pour l'attribution pulmonaire ont été élaborées par Transplant Québec en collaboration avec la seule équipe de transplantation pulmonaire du Québec. Cependant, leur mise en œuvre ne relève que de l'équipe de soins. Évidemment, le rôle de Transplant Québec prendrait plus d'importance s'il y avait plus d'un centre de transplantation, comme c'est le cas pour les autres organes. Ceci dit, la procédure serait probablement la même.

Telle que soumise, ces procédures nous semblent effectivement conformes aux valeurs et aux principes avancés dans l'avis plus général émis antérieurement. Toutefois, il nous semble que le document, s'il paraît clair pour des initiés, ne permet pas à des non initiés de comprendre facilement en quoi la greffe pulmonaire pose un défi si particulier.

## **3. Les recommandations du comité d'éthique**

C'est pourquoi le comité suggère que les deux principaux critères d'attribution, **la compatibilité anatomique et sanguine** et **l'urgence médicale**, soient présentés plus clairement et plus en amont dans le document. De plus, les membres considèrent que le critère de la **compatibilité anatomique et sanguine** devrait figurer dans l'algorithme étant donné son importance. Le comité suggère donc que l'algorithme soit modifié d'une façon à ce que ces deux critères d'attribution y soient clairement représentés.

\* Le comité d'éthique de Transplant Québec estime que cet avis pourrait être diffusé largement. Sa diffusion pourrait faciliter la compréhension des principes moraux qui, par le biais de procédures d'opération normalisée, entendent guider l'attribution des organes à Transplant Québec.